



Promoting and Developing
Social Security Worldwide.

Case Study: Canada

Seminar on Social Security in Times of Crisis:
Impact, Challenges and Responses

Jean-Claude Ménard
Chief Actuary
Office of the Chief Actuary, Canada

www.issa.int



Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Chief Actuary

Bureau de l'actuaire en chef

Position de force : La viabilité financière du Régime de pensions du Canada après la tourmente

Pourquoi le RPC peut survivre à la tempête
*Présentation dans le cadre du Séminaire technique de
l'Association internationale de la sécurité sociale
sur la sécurité sociale en temps de crise : impact, enjeux
et réponses*



Genève, 24 et 25 avril 2009

Canada

*Le système de revenu de retraite du Canada :
Tous les œufs ne sont pas dans le même panier!*

Le système de retraite au Canada repose sur divers modes de financement et est reconnu de par le monde pour sa capacité à s'adapter rapidement à l'évolution de la situation.

- Financement par répartition (SV/SRG: allocations universelles)
- Capitalisation pleine (Régimes de retraite professionnels /REER)
- Capitalisation partielle (RPC/RRQ: PD liées aux gains)



OSFI
BSIF

Le cadre conceptuel engendre un système de retraite capitalisé à hauteur d'environ 40 %.

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

3

Les considérations relatives au financement des régimes de retraite publics

- Objectif principal : stabiliser le taux de cotisation
 - Renforcer le lien entre les cotisations et les prestations
 - Garantir l'équité entre les générations
 - Solidifier la discipline financière
 - Maintenir la confiance du public
- Objectif secondaire : minimiser le taux de cotisation
 - Optimiser le financement d'un régime de retraite en tenant compte du lien entre le taux de rendement des placements et le taux des hausses salariales (taux implicite de rendement des régimes par répartition).



OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

4

Le RPC, un régime de retraite partiellement capitalisé

Deuxième palier du système canadien : RPC / RRQ

- Capitalisation partielle au moyen des cotisations salariales / patronales.
 - Objectif du financement au taux de régime permanent: stabiliser et minimiser le taux de cotisation.
 - Taux de cotisation de régime permanent : le taux le plus faible qui peut être appliqué pour assurer le maintien du Régime sans qu'il n'y ait d'augmentations.
 - Un niveau de capitalisation de 25 % est suffisant pour satisfaire à cette condition pour le RPC
- Capitalisation pleine de la majoration des prestations futures.

Les risques démographiques, économiques et d'investissement auxquels le RPC fait face sont partiellement couverts par le biais de la capitalisation au taux de régime permanent.



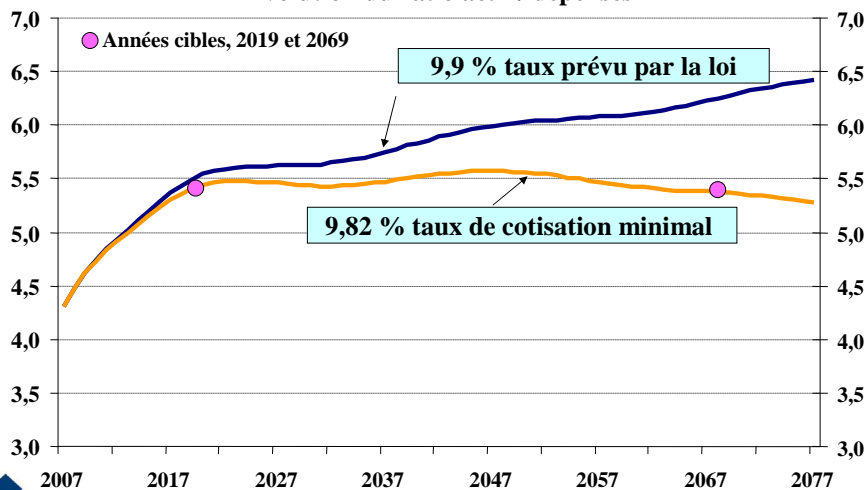
OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

5

L'actif de RPC doit correspondre à 25 % des obligations pour stabiliser le taux de cotisation

Évolution du ratio actif / dépenses



OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

6

En l'absence d'un accord politique, les dispositions par défaut du RPC s'appliquent

Dispositions applicable par défaut

Si le taux de cotisation prévu par la loi est inférieur au taux de régime permanent (sans tenir compte du taux supplémentaire de la pleine capitalisation)

ET

Si les ministres des Finances ne peuvent s'entendre sur une solution, alors, les dispositions par défaut s'appliquent



- Le taux de cotisation augmente, sur une période de trois ans, d'une valeur égale à la moitié de l'excédent, sous réserve d'une hausse maximale de 0,2 % par année
- Les prestations sont gelées jusqu'au prochain examen (dans trois ans)
- Après trois ans, le prochain examen vise à déterminer la situation financière du Régime.



OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

7

La méthode de la capitalisation partielle convient-elle toujours au RPC dans le contexte de la crise actuelle?

Les régimes de retraite sont sous forte tension en raison de la conjoncture économique actuelle

- Crise financière: Rendements du marché négatifs en 2008 et perspectives incertaines pour 2009
- Crise économique: Récession, chômage en hausse, la base de cotisation rétrécit

Dans ce contexte, il importe de réitérer que la capitalisation partielle est la méthode la plus robuste pour le Régime de pensions du Canada.



OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

8

Le rapport actuariel présente l'incertitude des résultats en utilisant des tests de sensibilité

Le test de sensibilité économique – «Demi-cycle économique»

- Le taux de chômage est relevé de 6,3 % à 11 % pour une année et se rétablit progressivement au cours des dix années suivantes.
- Les hausses de salaires annuels sont réduites pour une année et puis ramenées à la meilleure estimation un an plus tard.
- Ce scénario est semblable à la récession de 1981 – 1983.

Le test de sensibilité financier - «Volatilité des marchés financiers»

- Rendement négatif de 10 % sur les actions sur deux ans.
- La probabilité estimative d'un scénario du genre est de 6 %, en considérant volatilité des marchés financiers au cours des 69 dernières années.
- Pour le scénario de pleine capitalisation, nous avons supposé que le RPC est pleinement capitalisé, avec des actifs identiques au passif en date du 31 décembre 2006.



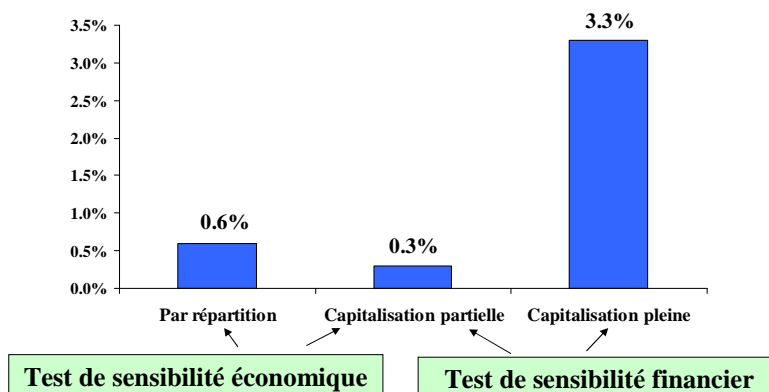
OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

9

La capitalisation partielle permet de stabiliser le taux de cotisation, spécialement dans des conditions extrêmes

L'impact sur le taux de cotisation varie selon la méthode de financement



OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

Variation relative du taux de cotisation : 7 %, 3 %, 58 %

10

Bien que la pleine capitalisation présente certains avantages, il est très difficile de stabiliser le taux de cotisation

- La hausse relative du taux de cotisation en vertu de la **pleine capitalisation** est beaucoup plus élevée qu'en vertu de la **capitalisation partielle** (58 % par rapport à 3 %).
- Pour une cotisation hypothétique de 1 000 \$, les cotisations augmentent de 30 \$ avec la capitalisation partielle et de 580 \$ avec la pleine capitalisation.
- Cette volatilité extrême avec la pleine capitalisation exerce une grande pression sur :
 - Les cotisants : Hausse énorme du taux de cotisation.
 - Le gouvernement :
 - Mesure impopulaire consistant à augmenter sensiblement le taux de cotisation tandis que les gouvernements s'efforcent d'instaurer des ensembles de mesures pour stimuler la croissance de l'économie et les dépenses de consommation.
 - Les principaux objectifs, soit stabiliser le taux de cotisation et maintenir la confiance du public, ne sont pas atteints.



OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

11

Malgré la récession mondiale et un fort repli des marchés financiers, le Régime de pensions du Canada est en mesure d'affronter la tempête

- La méthode de la capitalisation partielle pour le RPC est optimale pour ce qui est de soutenir les variations économiques et financières.
- Cette approche permet de couvrir avec succès les risques tant économiques que d'investissement.
- La hausse relativement moindre du taux de cotisation en vertu de la méthode de la capitalisation partielle ainsi que les dispositions applicables par défaut du RPC contribuent à atténuer le risque politique et le risque de restructuration du régime.
- Le prochain rapport actuariel sur le RPC en date du 31 décembre 2009 tiendra compte du contexte économique courant et des perspectives démographiques à long terme.



OSFI
BSIF

Office of the Chief Actuary Bureau de l'actuaire en chef

12